

A.B.R

**Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 Euros
Siège social : 135 rue Roland Garros
Espace Commercial Fréjorgues Ouest
34130 MAUGUIO**

RCS MONTPELLIER 752 383 893

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq janvier,
A 16h00,

Les associés de la société A.B.R, société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, divisé en 6 000 parts de 10,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.
Extra

Sont présents :

Monsieur Bernard POULAIN,
propriétaire de 2200 parts sociales,

2200 parts sociales

Madame Rachida POULAIN,
propriétaire de 2200 parts sociales,

2200 parts sociales

Monsieur Arnaud POULAIN,
propriétaire de 600 parts sociales,

600 parts sociales

La société HOLDING POULAIN,
propriétaire de 400 parts sociales,

400 parts sociales

Madame Raja BARAKAT,
Propriétaire de 600 parts sociales,

600 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Bernard POULAIN**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A.B.R – Procès-verbal constatant la cession de parts sociales

AP BR
RP BP BP

ORDRE DU JOUR

- Dispense de convocation écrite ;
- Constatation des cessions de parts sociales et modification corrélative des statuts ;

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'acte de cession de parts sociales,
- Les statuts de la société.

Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant la présence de tous les associés, déclare irrecevable toutes actions en nullité pour vice de convocation et donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant l'information des associés ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte :

- des cessions de parts sociales intervenues en date de ce jour, 05 janvier 2022, aux termes desquelles Monsieur Arnaud POULAIN a cédé 400 parts sociales numérotées de 2.401 à 2.800 au profit de la société HOLDING POULAIN et 600 parts sociales numérotées de 2.801 à 3.000 et de 5.001 à 5.400 au profit de Madame Raja BARAKAT ;
- de la modification corrélative de l'article 8 des statuts – PARTS SOCIALES, qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

A Monsieur Bernard POULAIN, deux mille deux cents parts sociales, Numérotées de 1 à 1 200, et de 3 001 à 4 000,	ci 2 200 parts
A Madame Rachida POULAIN, deux mille deux cents parts sociales, Numérotées de 1 201 à 2 400, et de 4 001 à 5 000,	ci 2 200 parts
A la société HOLDING POULAIN, quatre cents parts sociales, Numérotées de 2 401 à 2 800,	ci 400 parts

AP BR
RP BP BP

A Madame Raja BARAKAT, six cents parts sociales,
Numérotées de 2 801 à 3 000 et de 5 001 à 5400,

ci 600 parts

A Monsieur Arnaud POULAIN, six cents parts sociales,
Numérotées de 5 401 à 6 000.

ci 600 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

6 000 parts. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

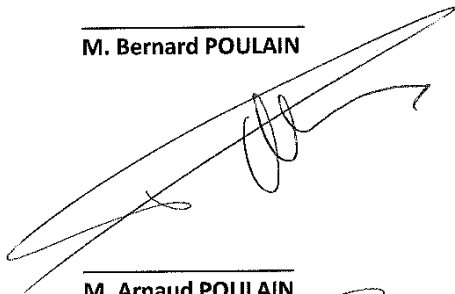
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

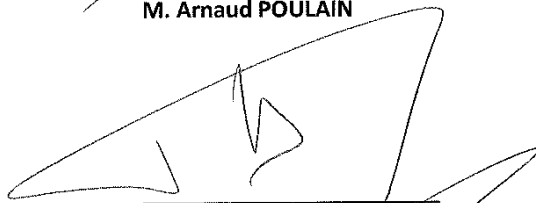
M. Bernard POULAIN



Mme Rachida POULAIN



M. Arnaud POULAIN



Mme Raja BARAKAT



P/r HOLDING POULAIN
Bernard POULAIN

A.B.R – Procès-verbal constatant la cession de parts sociales